



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Lycée Général et Technologique  
Aristide BRIAND**

# **LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE ARISTIDE BRIAND**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
N°5  
DU 30 juin 2025**

2 RUE PIERRE SÉMARD  
C.S. 73126 – 27031 EVREUX Cedex  
02.32.23.69.00  
E.MAIL : ce.0270016W@ac-normandie.fr

Nombre de membres titulaires : 30  
Nombre de présents titulaires : 19  
Quorum: 16

**Membres de l'établissement siégeant de droit :** M. Jean-Michel DIOT, M. Willy MARMOL, Monsieur Guillaume MARTIN, Mme Lila GHALI, Mme Annie VOGEL DDFPT,

**Représentants de la collectivité de rattachement :** Mme BAKI

**Représentant(e) de la commune:**

**Représentante de l'EPN :**

**Personnalité qualifiée :**

**Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation :** M. Benjamin GAUDRE, M. Olivier CARETTE, Mmes Claire ESPINASSE, M. Martin LEPETIT, Mme Alexandra FOSSEY, représentants des personnels d'enseignement et d'éducation

**Représentants des personnels ATSS :** Mme Maryline BARGE, Mme Sophie DELABARRE et Mme Karine CHABRIDON (titulaires)

**Représentants des parents d'élèves :** DARRAIDOU BRIDEL Corinne, M. JEAN PIERRE Frédéric, Mme Karine JOLY (titulaires), Représentant des parents d'élèves

**Représentants des élèves :** Alexandre NIEBORAK, M. HUBLIER Antoine,

Membres excusés :

M. NARANCITH Camille, Mme Emmanuelle TREMEL représentants de la collectivité de rattachement

M. Arnaud MABIRE, représentant l'EPN

M. DELANOE Laurent, personnalité qualifiée

Mme BRAZ Paula et Mme DELAHAYE Mylène, représentant de personnels ATSS (suppléantes)

Mme Tiphanie CARIDROIT Mme Marion LEGROS représentants des personnels d'enseignement et d'éducation

Mme LEVERT Sophie, Mme LARADJI Dora, Mme SAINT JEAN Laëtitia, Mme FILALI Christelle, Mme REKIK Laëtitia (Suppléants) représentants des parents d'élèves

Membres absents :


M. Arnaud MABIRE représentant l'EPN

M. Jean-Luc HARANG Représentant des parents d'élèves

<u>Nature des questions traitées :</u>	Pages
I - CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
II - AFFAIRES FINANCIÈRES	3/9
III - BILAN DE L'ANNEE	9
IV - QUESTIONS DIVERSES	10

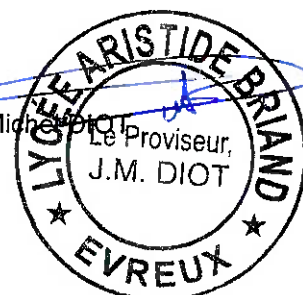
La secrétaire de séance

Madame DELABARRE



Le Proviseur

Jean-Michel DIOT  
Le Proviseur,  
J.M. DIOT



Monsieur le Proviseur, ouvre la séance à 18h, souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration. Il informe les membres du CA

A cette occasion, M. le Proviseur adjoint ajoute que les 2 enseignants absents depuis plusieurs semaines vont être remplacés suite à l'affectation de personnels contractuels.

Monsieur le Proviseur présente également les excuses des personnes empêchées. Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. M<sup>me</sup> Delabarre, membre élue, représentante des personnels ATSS, se porte volontaire.

Monsieur le Proviseur soumet l'ordre du jour à l'approbation des membres,

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

## I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29/04/25

Le procès-verbal de la séance du 29/04/2025, transmis par voie électronique, est soumis aux voix pour approbation.

Monsieur le Proviseur sollicite les membres pour approbation du procès-verbal.

Votants : 19	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 19	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

Acte n° 2025/69

**Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.**

## II. AFFAIRES FINANCIERES

### A. CONVENTIONS – CONTRATS

#### 1. Contrats de recrutement des AED (assistants d'éducation)

Monsieur l'Agent comptable sollicite les membres du conseil d'administration afin de recueillir l'autorisation de recruter des assistants d'éducation pour l'année scolaire 2025-2026, dans la limite de la dotation en ETP transmise par le Rectorat (11,5 ETP pour le LGT).

La proposition est soumise au vote :

Votants : 19	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 19	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

Acte n° 2025/94

**L'autorisation est adoptée à l'unanimité des membres présents T**

#### 2. Adhésions au groupement d'achat des EPLE de l'Eure avec le lycée Augustin HEBERT

Les membres du conseil d'administration sont sollicités afin de recueillir l'autorisation de signer pour le proviseur les adhésions au groupement d'achat des EPLE de l'Eure avec le lycée Augustin HEBERT pour les marchés proposés en 2026 - 2027 :

- Marché d'achat et de livraison de produits surgelés,
- Marché d'achat et de livraison des produits laitiers et avicoles et légumes préparés et réfrigérés,
- Marché d'entretien et de vérification des extincteurs
- Marché de vérifications obligatoires et d'entretien des appareils de cuisine

Cette autorisation est soumise aux votes :

Votants : 19	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 19	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

Acte n° 2025/97

**L'autorisation est adoptée à l'unanimité des membres présents T**

#### 3. Contrat Francotyp Postalia :

Renouvellement du contrat de location et maintenance avec la société Francotyp Postalia pour de 5 ans pour la Machine à affranchir de l'accueil (références : ostBase 85, bal. 7kg + balance dynamique, alimenteur active ramp (REN). Le montant annuel est de 1674 € TTC.

La proposition est soumise au vote :

Votants : 19	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 19	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

Acte n° 2025/86

***L'autorisation est adoptée à l'unanimité des membres présents T***

#### **4. Convention Ecopass Air Liquide :**

Renouvellement du contrat avec la société Air liquide pour la location des bouteilles de bouteille de gaz classic - RR0A106 pour une durée de 5 ans pour un montant de 386.26€ à partir du 1<sup>er</sup> /10/2025 jusqu'au 30/09/2030.

La proposition est soumise aux votes :

Votants :	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour :	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

**Acte n°2025/88**

***L'autorisation est adoptée à l'unanimité des membres présents T***

#### **5. Copieurs :**

Une consultation effectuée sur le site de l'AJL a finalement été déclarée sans suite pour deux raisons.

Tout d'abord, la première est d'ordre financier car les prestations objet du marché public peuvent être réalisées pour un budget moins élevé avec des performances techniques supérieures à celles proposées. Dans l'intérêt général, la direction du lycée a préféré redéfinir son besoin ainsi que ses critères de sélection.

Ayant pris l'attache de l'Ugap, il s'avère qu'ils proposent des copieurs de marque Xérox pour les salles des professeurs plus performants à des coûts très intéressants qui pourraient être installés au bâtiment A et au bâtiment E.

La proposition est soumise aux votes :

Votants : 19	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 19	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

**Acte n° 2025/77**

***La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents T***

Concernant le copieur multifonction de marque Toshiba installé au bâtiment E pour l'administration du lycée professionnel et du lycée générale et technologique. Il était question de prolonger l'actuel contrat pour 6 mois afin de prendre le temps de la réflexion, cependant il est préférable financièrement de procéder à son remplacement à la rentrée : avec la solution actuelle pour 6 mois nous payons 3 721,38 € HT alors que la proposition faite par Toshiba pour un copieur neuf nous revient sur 1 an à 3 773,28 € HT. Cela représente donc une économie de 49,3 % soit 1834,74 € HT pour 6 mois.

Volume copie N/B : 3930 / mois à 0,003 = 11,79 €      Volume copie couleur : 4202 / mois à 0,028 = 117,65 €

Location propose : 185 € / mois soit TOTAL : 314,44 € / mois

La proposition est soumise aux votes :

Votants : 19	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 19	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

**Acte n° 2025/78**

***La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents T***

#### **6. Convention EPN / ville d'Évreux :**

La convention cadre de partenariat tripartite entre le lycée A. Briand, la ville d'Évreux et l'agglomération Évreux portes de Normandie afin de promouvoir les actions éducatives et culturelles à destination du public scolaire en valorisant l'offre culturelle proposée par la ville d'Évreux auprès des enseignants et des lycéens en lien avec les référents de la culture et du Patrimoine culturel ainsi qu'un accompagnement de projets à destination des lycéens, (actions EAC). Assurer et poursuivre le lien étroit entre le lycée et le Conservatoire à rayonnement départemental dans le cadre du projet pédagogique artistique et culturel avec les élèves inscrits en option et spécialité musique (avenant spécifique).

La proposition est soumise aux votes :

Votants : 19	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 19	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

**Acte n°2025/87**

***La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents. T***

#### **7. CROUS NORMANDIE / Microlycée :**

Avenant à la convention d'hébergement entre le CROUS et le MICRO LYCEE avec une modification de l'article RESERVATION ET OCCUPATION DES LOCAUX :

- Au paragraphe 2.1 de l'article 2, le terme « T1 individuel » est remplacé par « studio individuel ».

et la modification de l'article 8 :

- VALIDITE DE LA CONVENTION : La durée de la convention est prolongée d'une année supplémentaire pour se terminer le 31/08/2026.

La proposition est soumise aux votes :  
Votants : 19                    Abstentions : 0  
Pour : 19                        Contre : 0

Bulletins nuls : 0  
Refus de prendre part au vote : 0

**Acte n°2025/96**

***La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents. T***

### **8. Greta Portes-Normandes : Convention avec l'Agglomération Seine-Eure**

Convention de mise à disposition de locaux avec l'Agglomération Seine-Eure qui développe sur son territoire les filières professionnelles des métiers d'art et souhaite accompagner l'installation d'un centre de formation en orfèvrerie et bijouterie de mode dans le château de Tournebut, dont elle est propriétaire. Le centre de formation prend le nom de « GRETA Portes Normandes, La Fabrique des Métiers d'Art en Seine-Eure ».

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition par l'Agglomération Seine-Eure (le propriétaire) au GRETA Portes Normandes (l'utilisateur) d'une partie des locaux du château de Tournebut et de l'Orangerie ainsi que de certains espaces communs situés sur la commune du Val d'Hazey (27940).

Les activités pour lesquelles l'utilisateur peut accéder aux locaux doivent relever de la formation professionnelle en lien avec les métiers d'Art.

Le nombre de personnes accueillies simultanément sera limité à 21 personnes sur les locaux de l'Orangerie et à 125 personnes sur le château.

Un loyer forfaitaire annuel de 17.500 € sera demandé au GRETA Portes Normandes.

Un forfait annuel de 35.000 € (trente cinq mille euros) sera demandé par l'Agglomération Seine-Eure au GRETA Portes Normandes pour les dépenses d'exploitation courantes des locaux (Eau, électricité, gaz, ...). L'Agglomération Seine-Eure reste le titulaire des contrats avec les fournisseurs de fluides.

Pour l'année civile 2025, ce forfait sera proratisé à partir de la date effective de la date de prise de possession des locaux, soit quinze jours avant la date prévisionnelle de démarrage de la formation orfèvrerie.

La proposition est soumise aux votes :  
Votants : 19                    Abstentions : 4  
Pour : 15                        Contre : 0

Bulletins nuls : 0  
Refus de prendre part au vote : 0

**Acte n°2025/76**

***La proposition est adoptée à la majorité des membres présents. T***

### **9. Greta Portes Normandes / Convention avec le GRETA CDMA de Paris :**

Convention de partenariat avec les GRETA des métiers de la création, du Design et des Métiers d'Art de Paris dans le cadre de l'installation du centre de formation en orfèvrerie et bijouterie de mode dans le château de Tournebut, comme indiqué ci-dessus.

La proposition est soumise aux votes :  
Votants : 19                    Abstentions : 4  
Pour : 15                        Contre : 0

Bulletins nuls : 0  
Refus de prendre part au vote : 0

**Acte n°2025/73**

***La proposition est adoptée à la majorité des membres présents. T***

### **10. Greta Portes Normandes / Avenant convention avec IFPRA**

Avenant à la convention pour l'intégration des apprentis au titre de l'année 2024-2025, qui actualise les montants reversés au regard de l'évolution des niveaux de prise en charge de France Compétences.

Le formulaire de déclaration a été revu pour faire remonter au pôle apprentissage l'ensemble des apprentis FC identifiés.

La proposition est soumise aux votes :  
Votants : 19                    Abstentions : 4  
Pour : 15                        Contre : 0

Bulletins nuls : 0  
Refus de prendre part au vote : 0

**Acte n°2025/70**

***La proposition est adoptée à la majorité des membres présents. T***

### **11. Acceptation de dons et legs :**

M. Marmol sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation d'accepter le don de la Fondation Roi Baudouin qui s'engage à renouveler son soutien au programme d'accompagnement des jeunes pour l'année scolaire 2025-2026 au Microlycée en faisant un don de 20 000 €.

Un Rapport d'évaluation narratif et chiffré devra être transmis afin de justifier de l'utilisation des crédits alloués par la Fondation.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 19

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 19

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

NT

Acte n° 2025/92

*La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents*

## **B. REGLEMENT INTERIEUR SRH ET TARIFS**

Le règlement intérieur du Service de Restauration et d'Hébergement est présenté aux membres du conseil d'administration. Les tarifs de restauration et d'hébergement ont fait l'objet d'une présentation en commission permanente régionale le 26/05/2025 avec une augmentation de 3 % afin d'atteindre un juste équilibre. Ils sont applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2025 pour l'année scolaire en.

Les forfaits annuels proposés sont désormais basés sur 32 semaines, soit pour l'année scolaire 2025-2026, jusqu'au vendredi 5 juin 2026 inclus. Au-delà des 32 semaines, les familles pourront continuer à bénéficier du service de restauration lorsque les enseignements perdurent de manière régulière, le montant du forfait peut s'appliquer en prévoyant un forfait sur 33 ou 34 semaines, soit jusqu'au 19 juin 2026 (en fonction de la date officielle de fin de cours fixée par l'établissement).

Si les élèves reviennent de manière occasionnelle, le tarif ticket s'applique.

Pour les internes, le montant unitaire correspondant au forfait choisi continue de s'appliquer au-delà des 32 semaines même ponctuellement.

Pour les demi-pensionnaires :

- Forfait 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
- Forfait 5 jours (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi)

Pour les internes :

- Forfait 4 nuits (lundi midi au vendredi midi)
- Forfait 5 nuits (dimanche soir au vendredi midi)
- Forfait 5 nuits (lundi midi au samedi matin)
- Forfait 6 nuits (dimanche soir au samedi matin)

Le tarif au ticket (prestation) pour les élèves s'élève à **4.29€** au lieu de 4.22€ cette année.

Les tarifs des commensaux sont aussi concernés par l'augmentation de 3% et passent à :

- 3.45€ pour les personnels ayant un indice majoré inférieur ou égal à 420
- 4.83€ pour les personnels ayant un indice majoré compris entre 420 et inférieur ou égal à 479
- 5.96€ pour les personnels ayant un indice majoré supérieur à 479

La proposition des forfaits mis en place est soumise aux votes :

Votants : 19

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 19

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

Acte n° 2025/89

*L'autorisation est adoptée à l'unanimité des membres présents NT*

## **C. ADMISSION en non-valeur et remises gracieuses**

M. le Secrétaire général-Agent-comptable présente une proposition d'admission en non valeur de plusieurs créances dont certaines sont trop faibles pour effectuer un recouvrement contentieux ou pour lesquels les démarches contentieuses ont été malheureusement infructueuses.

Le montant de ces créances sur l'exercice 2024/2025 et les exercices précédents s'élève à **un total de 603,16 €** d'impayés inscrits au débit du compte 46310 du LGT Briand

M. le secrétaire général-Agent-comptable demande l'annulation de créances et donc **des remises de gracieuses** pour les factures de DP ou internat suivantes :

- une facture de frais scolaires TR2 2024/25 pour un montant de **60 €** facturé à tort alors que l'élève a effectué plusieurs stages en accord les CPE pour éviter le décrochage scolaire et n'a pas déjeuné à la cantine, sans que le service SRH soit informé.
- une facture de frais scolaires TR2 2024/25 pour un montant de **145.14€** facturé à tort alors qu'elle été absente pour raison médicale (certificats n'ont fournis dans les délais au service d'intendance pour faire une remise d'ordre).
- une facture de frais scolaires pour l'exercice 2017/18 pour un montant de **204.55€** qui ne pourront pas être régularisés (le notaire nous a informé du décès du père de l'élève en 2022).
- une créance de frais scolaires pour le TR1 2024/25 à hauteur de **187.62 €** qui ne pourront pas être régularisés ((la famille est partie à l'étranger). La procédure de recouvrement n'a pu aboutir.
- une facture de frais scolaires TR 2020/21 pour un montant de **3.89€**
- une facture de frais scolaires T3 de 2022 pour un montant de **1.96€**

Cette autorisation est soumise aux votes :

Votants : 19 Abstentions : 0

Pour : 19 Contre : 0

Bulletins nuls : 0

Refus de prendre part au vote : 0

**Acte n° 2025/82**

***L'autorisation est adoptée à l'unanimité des membres présents NT***

De plus, suite à la procédure de recouvrement chez l'huissier, nous avons reçu des **certificats d'irrecouvrabilité** pour plusieurs créances. M. le Secrétaire général-Agent-comptable demande aux membres du CA l'annulation de créance et l'admission en non valeur pour les factures de restauration et d'hébergement suivantes :

- Créances sur l'exercice 2019/20, TR1 pour une facture de DP élève pour un total de **215.27€**

- créances sur l'exercice 2019/2020, TR2 pour une facture de DP élève pour un total de **204.06€**

Soit un total de **419.33€** d'impayés inscrits au débit du compte 46310 du LGT

Cette autorisation est soumise aux votes :

Votants : 19 Abstentions : 0

Pour : 19 Contre : 0

Bulletins nuls : 0

Refus de prendre part au vote : 0

**Acte n° 2025/81**

***L'autorisation est adoptée à l'unanimité des membres présents NT***

#### **D. Tarifs des conventions liées à l'occupation de logements.**

- **COP :**

Proposition de renouvellement pour l'année 2025/2026 des Conventions d'Occupation Précaire (avec une augmentation des loyers selon de l'indice de référence INSEE), sous réserve d'obtention de la dérogation à l'obligation de loger des personnels logés en NAS concernant pour les COP déjà existantes.

Pour le moment, pas de nouvelle répartition des logements en NAS en fonction des postes.

Les tarifs de location de logements en Convention d'occupation précaires (COP) évoluent selon l'indice de référence (au 1er trimestre 2025) ainsi que les provisions sur les charges locatives mensuelles.

En effet, cette convention est consentie moyennant le paiement d'une redevance annuelle égale à la valeur locative des locaux occupés ou définie par l'établissement, déduction faite d'un abattement de 15 % destiné à tenir compte de la précarité de l'occupation. Soit pour les logements indiqués ci-dessous, les redevances mensuelles sont :

Chambres en colocation pour les 3 assistants étrangers au bât H : 210 € ou 230 € (selon la prestation proposée) + 80 € de charges mensuelles

F3 / 72m2 Bât K = 496€ + 160 € de charges (eau, électricité et gaz)

F4 / 96m2 Bât H = 578€ + 150 € de charges (eau, électricité et chauffage urbain)

F4 / 116m2 Bât E = 720 € + 150 € de charges (eau électricité et chauffage urbain)

F5 / 95 m2 Bât K = 588 € + 160€ de charges (eau, électricité et gaz)

F5 / 130 m 2 Bât A, D, H = 770 € + 150 € de charges (eau électricité et chauffage urbain)

Pour les logements chauffés au gaz, une baisse de 30€ des charges mensuelles est donc proposée pour éviter les trop perçus.

En fonction des résultats des mutations, des demandes de dérogation à l'obligation de loger et des logements disponibles, il est possible que certains logements se libèrent et soient proposés en COP à la rentrée.

Cette autorisation est soumise aux votes :

Votants : 19 Abstentions : 0

Pour : 19 Contre : 0

Bulletins nuls : 0

Refus de prendre part au vote : 0

**Acte n° 2025/91**

***L'autorisation est adoptée à l'unanimité des membres présents NT***

#### **E. Tarifs divers :**

Dans ce cadre, les membres du conseil d'administration sont sollicités concernant la modification des tarifs divers pratiqués par l'établissement en fonction de l'évolution des tarifs fournis par la Région (prestations café, cocktails, repas exceptionnels, nuitées adultes, ...), le coût de remplacement des clés et autres tarifs pratiqués au sein de l'établissement.

Cette autorisation est soumise aux votes :

Votants : 19 Abstentions : 0

Pour : 19 Contre : 0

Bulletins nuls : 0

Refus de prendre part au vote : 0

**Acte n° 2025/90**

***L'autorisation est adoptée à l'unanimité des membres présents NT***

## **F. SORTIES et VOYAGES :**

### **- Bilans financiers définitifs des voyages:**

M. Marmol présente aux membres du conseil d'administration les bilans financiers des voyages effectués en 2024/2025 :

- Barcelone du 23 au 29 mars 2025 : la somme de 5€ a été remboursée aux 5 familles ayant payées 1 € de trop
- Milan du 24/02 au 1er mars 2025 : remboursement des familles à hauteur de 56.73€
- Séville du 3 au 10 mars 2025

La proposition est soumise aux votes :

Votants : 19	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 19	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

**Acte n° 2025/93**

***L'autorisation est adoptée à l'unanimité des membres présents NT***

M. Martin proviseur adjoint, présente aux membres du conseil d'administration **le financement de 3 voyages scolaires.**

Un **voyage à Rome** organisé par Mme Ghinassi et Mme Espinasse pour les élèves inscrits en sections latin, grec et italien prévu du 8 au 13 février 2026. Nombre d'élèves 48, accompagnateurs 4. La participation des familles est de 428€.

La proposition est soumise aux votes

Votants : 19	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 19	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	<b>T</b>

**Acte n°2025/74**

**La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents**

**Voyage à Londres** du 14 au 20 décembre 2025 organisé par Mme Moreau et Mme Rey pour les Terminales STD2A. Nombre d'élèves 29 et 3 accompagnateurs. Participation des familles votées à hauteur de 532€

La proposition est soumise aux votes

Votants : 19	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 19	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	<b>T</b>

**Acte n°2025/80**

**La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents**

Voyage à Oxford organisé par Mme Fossey et les collègues d'anglais pour les élèves de 1ère section Euro 3 groupes représentant 50 élèves durant 5 jours et 4 nuits. Participation des familles à hauteur de 602 Euros.

La proposition est soumise aux votes

Votants : 19	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 19	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	<b>T</b>

**Acte n°2025/72**

**La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents**

## **G. DBM et DO**

Monsieur l'Agent comptable propose d'autoriser une DBM avec un prélèvement sur le fonds de roulement mobilisable (DBM 32).

**DBM LGT N°2 pour vote** : Prélèvement de 60 000 € sur le fonds de roulement :

AP : 20 000 € suite aux besoins recensés lors des conseils d'enseignement

ALO : 32 500 € pour les achats d'équipements, de mobiliers et les travaux nécessaires

SRH : 7 500 € pour alimenter le crédit « nourriture » du SRH en sécurité si les recettes en fin d'année n'étaient pas suffisantes.

+ remises gracieuses vues précédemment.

La proposition est soumise aux votes

Votants : 19	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 19	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	<b>T</b>

**Acte n°2025/84**

**La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents**

### DBM Greta Portes Normandes :

Monsieur l'Agent comptable propose d'autoriser une DBM avec un prélèvement sur le fonds de roulement mobilisable (DBM 32) pour un montant de 600 000 € sur le service Formation Continue, pour reversement aux divers cotraitants du GRETA PN.

La proposition est soumise aux votes

Votants : 19

Abstentions : 5

Bulletins nuls : 0

Pour : 14

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n°2025/75

**La proposition est adoptée à la majorité des membres présents**

### III. BILAN DE L'ANNEE

M. Le Proviseur présente la révision du protocole d'évaluation qui est annexé au règlement intérieur de l'établissement. Dans la partie « modalités d'évaluation » plusieurs ont été modifiés afin de mieux répondre aux besoins des enseignants et de faire face aux stratégies de fraudes mises en œuvre par une minorité d'élèves via l'utilisation des Smartphones et d'internet et qui pose de plus de questions sur l'équité entre ceux qui jouent vraiment le jeu de l'évaluation et ceux qui utilisent internet et l'IA dans le cadre de leur travaux personnels.

La proposition est soumise aux votes

Votants : 19

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 19

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n°2025/71

**La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents**

Ensuite, M. Le Proviseur présente le bilan de l'année scolaire 2024/25 avec les chiffres suivants :

- **Bilan des aides :**

4 réunions du FSL ont eu lieu et 40 élèves ont été aidés (en 2023/24 =40 élèves aidés)

Montant total **5 829 €** (6 213€ en 2023/24) ce qui représente en moyenne 145€ /élève (en 23/24 = 4959 € soit 135 € / élèves)

Caisse de solidarité pour venir en aide aux étudiants inscrits en post-bac pour un montant total **de 3 851 €** (365 € en 2023/24)

Les aides attribuées par le Fonds Social Régional s'élèvent à **2 813.07 €** pour 4 étudiants inscrits en post-bac cette année.

#### **Ouverture à l'international avec :**

- échange avec un lycée australien
- échange avec un lycée italien dans le cadre d'une mobilité Erasmus +
- échange avec un lycée espagnol
- accueil d'élèves Norvégiens d'Oslo,
- mobilité longue durée (4semaines) à Séville + en Italie avec Erasmus +

#### **Orientation en fin de seconde :** répartition par division :

1ère générale : 65.81% (62.90% en 2024, 66,84% en 2023, 71.75 en 2022, 72.31 en 2021)

1ère STMG : 14.65% (18.32% en 2024, 15,58 % en 2023, 18.25% en 2022, 16.92% en 2021)

1ère STD2A : 2.57 % (4.34% en 2024 soit 18 élèves)

1ère STL : 0.78%

1ère ST2S : 3.35%

1ST2D : 2.32%

22 élèves soit 5.92% de redoublements avérés de seconde cette année contre 8.35% en 2024 / 3.27% en 2023)

#### **Les affectations**

2nde : 11 sur affectations soit 431 affectés sur les 420 places (capacité atteinte)

ouverture de section Euro Espagnol (14) / Euro anglais (79)

1ère générale : 12 demandes d'arrivées de l'extérieur 1ère STMG : 130 affectés

1ère STD2A : 30 affectés

## **V – QUESTIONS DIVERSES**

Pas de question diverses

A la fin de la séance, l'ensemble des membres du Conseil d'administration ont tenu à remercier vivement M. Diot pour son travail et son engagement pour l'établissement.







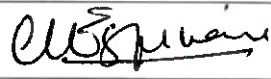


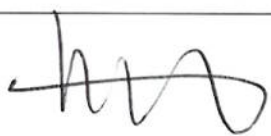

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10

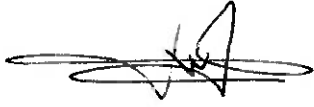
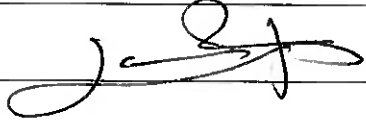
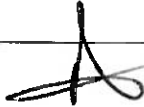


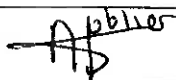

**LISTE D'EMARGEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE 2024 – 2025**

**ARISTIDE BRIAND EVREUX**

**Le lundi 30 juin 2025**

NOM PRENOM	Fonctions	EMARGEMENT
M. DIOT Jean-Michel	Proviseur	
M. MARTIN Guillaume	Proviseur Adjoint	
M MARMOL Willy	Gestionnaire	
Mme VOGEL Annie	DDFPT	
Mme GHALI Lila	CPE	
M. NARANCITCH Camille	Représentant de la collectivité de rattachement	
Mme TREMEL Emmanuelle	Représentante de la collectivité de rattachement	Excusée.
Mme CASTELNAU Caroline	Représentante de la Commune	
M. MABIRE Arnaud	Représentant de l'EPN	
M. DELANOE Laurent	Personnalité qualifiée	
Mme FOSSEY Alexandra	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
M GAUDRE Benjamin	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme ESPINASSE Claire	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme GHINASSI Annamaria	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	Excusée.
M LEPETIT Martin	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
M. CARETTE Olivier	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme CARIDROIT Tiphanie	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	Excusée.
Mme BARGE Maryline	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	
Mme DELABARRE Sophie	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	

Mme CHABRIDON Karine	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	
M JEAN-PIERRE Frédéric	Représentant des parents d'élèves	
Mme KHERIS Rachda	Représentante des parents d'élèves	
Mme LEGENTY Nathalie	Représentante des parents d'élèves	
Mme DARRAIDOU BRIDEL Corinne	Représentante des parents d'élèves	
Mme JOLY Karine	Représentante des parents d'élèves	
M NIEBORAK Alexandre	Représentant des élèves	
OMOTOSO David	Représentante des élèves	
Mme AKDAG Adilé	Représentante des élèves	
M HUBLIER Antoine	Représentant des élèves	
M JOSEPH Stéphane	Représentant des élèves	
<b>SUPPLEANTS</b>		
Mme PIEL Alexandra	Représentante de la collectivité de rattachement	
Mme BAKI Gisèle	Représentante de la collectivité de rattachement	
Mme LEON Patricia	Représentante de la Commune	
M ERRAMMACH Youssef	Représentant de la Commune	
M. PEREZ Matthias	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme LEGROS Marion	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme MOREAU Frédérique	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme BOUTTIER Catherine	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme GENEIX LEGRET Marie	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
M. CATTAN Thierry	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
M BOURGEOIS Bruno	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
MME BRAZ Paula	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	
MME DUTRY Peggy	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	

MME DELAHAYE Mylène	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	
Mme LARADJI Dora	Représentante des parents d'élèves	
Mme LEVERT Sophie	Représentante des parents d'élèves	
Mme SAINTJEAN Laëtitia	Représentante des parents d'élèves	
Mme FILALI Christelle	Représentante des parents d'élèves	
Mme REKIK Laëtitia	Représentant des parents d'élèves	
Mme BLANCHE Ilona	Représentante des élèves	



# BILAN DE L'ANNEE SCOLAIRE - LGT

2024-2025



# L'utilisation des fonds sociaux

- 4 réunions de la commission FSL
- 40 élèves aidés (46) (restauration, internat, matériel scolaire, transport, tenue de sport, voyages)
- Montant total de 5829 € (6213 €)
- Soit en moyenne 145 €/élève (135€)
- Caisse de Solidarité 3851€ (365 €)



# Les absences

- % moyen d'élèves absents par demi journée au T1 varie de 5.94 % en septembre (3,96% en 2024) (5,18% en 2023) à 9.86 % en décembre (6,80% en 2024) (11,06% en 2023)
- Suivant les mois le % d'élèves concernés par les absences varie de 63,08% à 86.58 % (59% à 97,35% en 2024) (58,69% à 85,41% en 2023)



# Les absences

- % d'absences par motif sur l'ensemble de l'établissement (second degré) Trimestre 1:
  - 50.53 % liées à la santé (55,68% en 2024) (55,27% en 2023)
  - 28.79 % non justifiées (24,08% en 2024) (24,03% en 2023)



Transversal :

## Ouverture du Lycée à l'International

- Poursuite des différents programmes d'échange (Australie, Italie, Espagne, Norvège)
- Développement des mobilités Erasmus+ de longue durée (Italie s'est ajoutée à l'Espagne)

# L'orientation fin de 2de

● 1 <sup>re</sup> Générale	65,81%	62,90 %	( 66,84 )	( 71,75 )
● 1 <sup>re</sup> STMG	14,65%	18,32 %	( 15,58 )	( 18,25 )
● 1 <sup>re</sup> STL	0,78%	0,49 %	( 1 )	( 0,25 )
● 1 <sup>re</sup> ST2S	3,35%	2,41 %	( 3,02 )	( 2,25 )
● 1 <sup>re</sup> STI2D	2,32%	0,73 %	( 2,27 )	( 2,25 )
● 1 <sup>re</sup> STD2A	2,57%	4,34 %	( 5,28 )	( 0,75 )
● 1 <sup>re</sup> STHR		%	( 0,26 )	( 0 )
● 1 <sup>re</sup> STAV		%	( 0,26 )	( 0 )
● Réo. Voie pro.		%	( 2 )	( 1,75 )
● Redoublement	5,92%	8,35%	( 3,27 )	( 0 )



# L'affectation

- 2de : sur-affectation de 11 (431/420)
- 2de € Espagnol **14**
- 2de € Anglais **79**
- 1<sup>re</sup> Générale : 12 demandes d'arrivée de l'extérieur
- 1<sup>re</sup> STMG : 130 affectés
- 1<sup>re</sup> STD2A : 30 affectés